

eut été arrêté, et qu'il fut venu à la connaissance du public, plusieurs architectes s'empressèrent d'envoyer aux propriétaires du sol, sur lequel s'élevaient autrefois les façades anciennes, des plans de réédification.

Dans une assemblée de ces propriétaires, MM. de Grollier, de Cibeins, de Verneaux, de la Roquette, Jacoud, Landar, Catalan et Dubost, tenue à l'Hôtel de la Préfecture du département du Rhône, le 24 thermidor an 8, et présidée par M. Verninac de St-Maur, alors préfet, les plans adressés par Thibièrre, lesquels avaient déjà pour eux le suffrage des gens de l'art, furent regardés comme plus propres que les autres à concilier l'intérêt public, et ils obtinrent la préférence. Acte authentique de cette adoption eut lieu le même jour par devant Rivat et son confrère, notaires à Lyon, après quoi les plans de Thibièrre furent envoyés à Paris et présentés au ministre de l'intérieur, qui, sur le rapport des architectes composant le conseil des bâtiments civils, y donna son approbation dans les premiers mois de 1801.

A cette époque, les trois mairies de la ville se réunirent pour prier le gouvernement d'augmenter l'indemnité déjà accordée aux propriétaires des façades, et elles demandèrent en outre la faculté d'ouvrir un concours afin d'avoir de nouveaux plans. Le gouvernement n'eut pas de peine à accorder l'augmentation demandée sur l'indemnité; mais le ministre de l'intérieur répondit, qu'il n'y avait lieu à *concourir* pour la *réédification des façades*, puisque tout était *consommé* à cet égard, et par le *choix des propriétaires*, et par l'*approbation du gouvernement*.

A quelque temps de là, les trois mairies de la ville demandèrent à Thibièrre d'apporter quelques modifications à ses plans, à l'effet de donner à la décoration plus de richesse et de magnificence. Thibièrre satisfit à cette demande; MM. les maires et le conseil municipal réunis approuvèrent les nouvelles modifications; mais le gouvernement, à qui elles furent soumises, n'y trouva point de motif assez déterminant pour